

Santé maternelle : une hécatombe à l'ombre du progrès

- 🌀 Éditorial
- 🌀 Vente illégale de médicaments
- 🌀 Revue de presse
- 🌀 Microbiote & axe intestin-cerveau
- 🌀 Dates à retenir

ÉDITORIAL

Santé maternelle : une hécatombe à l'ombre du progrès

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Chaque jour, des milliers de femmes traversent l'épreuve de la grossesse et de l'accouchement sans accès à des soins de qualité, mettant leur vie en danger. Une récente étude de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) révèle une vérité accablante : l'hémorragie et les troubles hypertensifs, comme la prééclampsie, sont les principales causes de décès maternels dans le monde. En 2020, ces complications ont coûté la vie à près de 130 000 femmes, un chiffre alarmant qui traduit les insuffisances persistantes en matière de soins prénataux et obstétricaux.



Si les progrès médicaux permettent aujourd'hui de sauver de nombreuses vies, une femme meurt encore toutes les deux minutes des suites de sa grossesse ou de son accouchement. Loin d'être un problème isolé, la mortalité maternelle reflète des inégalités sanitaires mondiales. Les pays à faible revenu sont les plus touchés, où près d'un tiers des femmes ne reçoivent pas les soins postnataux essentiels dans les jours suivant l'accouchement. Pourtant, les solutions existent : un accès universel aux soins préventifs et d'urgence pourrait éviter des milliers de décès.

L'étude de l'OMS, publiée dans *The Lancet Global Health*, révèle également qu'un quart des décès maternels sont liés à des maladies sous-jacentes telles que le VIH/sida, le diabète ou le paludisme. Trop souvent, ces pathologies ne sont ni dépistées ni traitées à temps, aggravant les risques pour les femmes enceintes. Face à cette réalité, une approche plus globale et intégrée de la santé maternelle est nécessaire, combinant prévention, détection précoce et prise en charge rapide des complications.

La communauté internationale a un rôle crucial à jouer. En 2024, l'OMS a lancé une Feuille de route mondiale contre l'hémorragie post-partum, tandis que l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté une résolution appelant à renforcer la qualité des soins avant, pendant et après l'accouchement. Mais les engagements politiques ne suffisent pas : il faut des actions concrètes, des financements accrus et une volonté collective pour transformer ces engagements en réalité.

Le Maroc a réalisé des progrès significatifs en matière de santé maternelle au cours des dernières décennies. Selon un rapport des Nations Unies, le taux de mortalité maternelle est passé de 244 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2000 à 72 en 2020, soit une baisse remarquable de près de 70 % en vingt ans. Le rapport souligne également une diminution annuelle moyenne de 6 %. Ces avancées témoignent des efforts déployés par le Royaume pour améliorer l'accès aux soins prénataux et obstétricaux. Toutefois, pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030, il est essentiel de poursuivre et d'intensifier ces efforts.

En avril 2025, la Journée mondiale de la Santé sera consacrée à la santé maternelle et néonatale, une occasion de rappeler que chaque femme, quel que soit son lieu de naissance, a droit à des soins de qualité. Il est temps d'agir pour que la grossesse et l'accouchement ne mettent plus en danger la vie des femmes.

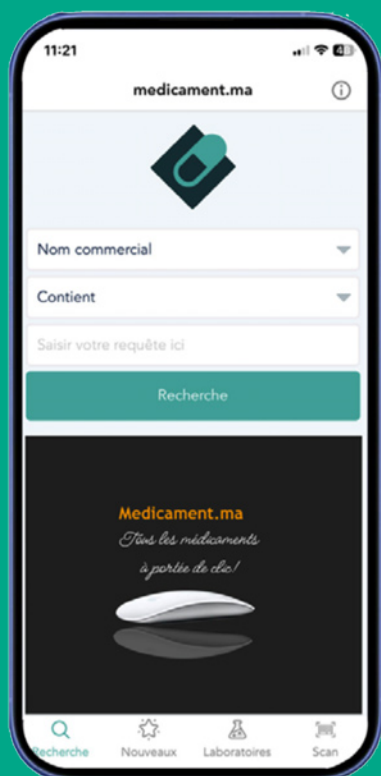
MEDICAMENT.MA - APPLI

Nouvelle version

Nous avons le plaisir de vous annoncer la sortie de la toute dernière version de l'application Médicament.ma, désormais disponible sur l'App Store et Google Play !

En plus des fonctionnalités clés déjà présentes sur la version desktop, cette nouvelle application intègre une option innovante : l'affichage instantané des informations d'un produit grâce au scan de son code-barres.

Téléchargez médicament.ma dès maintenant en cliquant sur les liens ci-dessous ou en scannant le QR code.



App Store



Lien [↗](#)

Google Play



Lien [↗](#)

Lutte contre la vente illégale de médicaments en ligne : le parquet général durcit le ton

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Le ministère public renforce son arsenal contre la vente de médicaments sur Internet. Une circulaire daté du 28 janvier 2025 adressée aux procureurs généraux et aux procureurs du Roi les exhorte à une application stricte de la loi pour réprimer cette pratique jugée dangereuse pour la santé publique.

La prolifération de la vente en ligne de médicaments inquiète les autorités. Selon la circulaire, malgré les efforts déployés pour lutter contre cette activité illégale, le phénomène ne cesse de prendre de l'ampleur. Des plateformes et des réseaux sociaux sont utilisés par des individus non habilités pour proposer des produits pharmaceutiques dont l'origine et la qualité ne sont pas garanties. Cette situation constitue une menace réelle pour la santé des citoyens.

Une réglementation stricte ignorée

La loi n° 17-04, portant Code du médicament et de la pharmacie, régit la vente des médicaments en les restreignant aux officines et aux dépôts pharmaceutiques autorisés. Pourtant, de nombreux acteurs illégaux contournent ces restrictions en usant des facilités offertes par Internet.

Le parquet général rappelle que ces produits, souvent falsifiés ou contrefaits, échappent aux contrôles sanitaires, exposant ainsi les consommateurs à de graves risques.

Un dispositif répressif renforcé

Pour contrer ce fléau, plusieurs mesures ont été vivement recommandées aux magistrats du parquet :

- **Coordination avec les autorités sanitaires** : La police judiciaire devra collaborer avec l'Agence marocaine du médicament et des produits de santé afin d'identifier les circuits de vente illégaux.
- **Sanctions pénales dissuasives** : Des peines plus sévères seront requises, notamment en cas de récidive.
- **Coopération judiciaire internationale** : En cas d'implication de réseaux étrangers, des mécanismes d'extradition et de saisie des profits issus de ces activités seront activés.
- **Recours systématique aux appels** : Les décisions judiciaires jugées trop clémentes feront l'objet d'appels afin d'assurer une répression à la hauteur des infractions.





France : Alerte de l'Anses sur *Garcinia cambogia*

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses - France) met en garde contre les compléments alimentaires contenant **Garcinia cambogia Desr.**, souvent utilisés pour la perte de poids. Bien que cette plante soit interdite dans les médicaments en France, elle reste autorisée dans les compléments alimentaires. Son usage est associé à des effets indésirables sévères, notamment des atteintes hépatiques aiguës signalées à travers plusieurs systèmes de vigilance en France, en Europe et en Amérique du Nord.

L'analyse de l'Anses a recensé divers troubles : hépatites aiguës, pouvant être graves voire mortelles, troubles psychiatriques, atteintes digestives (pancréatites), problèmes cardiaques et rhabdomyolyses (atteintes musculaires sévères). Entre 2009 et mars 2024, 38 signalements ont été enregistrés en France. Ces effets peuvent survenir chez des personnes avec des antécédents médicaux, mais aussi chez des consommateurs ne souffrant d'aucun problème de santé. L'Anses recommande d'éviter ces produits.

Garcinia cambogia peut interagir avec plusieurs traitements, notamment les médicaments affectant la fonction hépatique, les antirétroviraux et les antidépresseurs. Les personnes souffrant de diabète, obésité, hypertension ou d'affections hépatiques et psychiatriques sont particulièrement exposées.

Depuis 2012, la prescription de médicaments contenant cette plante est interdite en France, en raison de son inefficacité prouvée et des risques pour la santé. En revanche, son utilisation dans les compléments alimentaires reste autorisée. Certaines allégations de santé (contrôle du poids, réduction de la faim, régulation de la glycémie) ont été soumises à l'Efsa (Autorité européenne de sécurité des aliments) mais restent non évaluées, ce qui risque d'induire en erreur les consommateurs. L'acide hydroxycitrique (AHC), composant actif de *Garcinia cambogia*, est actuellement évalué par l'Efsa. Cette analyse pourrait aboutir à des restrictions voire une interdiction. L'Anses souligne également l'importance d'une harmonisation européenne sur les plantes autorisées dans les compléments alimentaires, leurs usages et les mises en garde nécessaires.

Source : anses.fr

L'indépendance du réseau officinal face aux financements extérieurs : un enjeu crucial



Dans une interview accordée au *Moniteur des pharmacies*, Carine Wolf-Thal, présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (France), a souligné l'importance cruciale des financements pour permettre aux pharmacies de se restructurer, de s'organiser et d'investir. Ce besoin est une réalité incontestable, et la nécessité d'un soutien financier ne fait aucun doute. Toutefois, la nature de ces financements et leur impact sur l'indépendance des professionnels de santé soulèvent des interrogations majeures.

Elle a rappelé que d'autres secteurs de la santé, comme la biologie, la radiologie ou la chirurgie dentaire, ont déjà connu des transformations similaires avec l'entrée d'investisseurs extérieurs. Mais lorsque ces financements se traduisent par une perte d'autonomie des professionnels, c'est l'équilibre même de l'exercice officinal qui est remis en question. Le pharmacien, garant d'une mission de santé publique, ne doit pas devenir un simple maillon d'un système dicté par la rentabilité et la maximisation des profits.

Carine Wolf-Thal a également alerté sur les conséquences d'une logique purement financière. Lorsque les exigences des investisseurs - souvent des fonds de pension internationaux - prennent le pas sur l'éthique et les choix professionnels, la rentabilité devient alors le principal moteur des décisions. Cette orientation a des répercussions directes sur la gestion des officines: réduction des effectifs, diminution des services aux patients et optimisation des marges au détriment de l'accès aux soins.

Source : Le Moniteur des pharmacies

Bioxodes obtient la désignation de médicament orphelin pour son candidat contre l'AVC hémorragique

Bioxodes a reçu la désignation de médicament orphelin pour son candidat-médicament BIOX-101 aux États-Unis et en Europe, une reconnaissance qui renforce sa crédibilité et lui offre plusieurs avantages réglementaires et financiers.

Les médicaments orphelins sont destinés aux maladies rares et graves, souvent sous-financées en recherche. Dans l'Union européenne, une maladie est dite rare lorsqu'elle touche moins de 5 personnes sur 10 000. L'AVC hémorragique, bien que représentant seulement 13% des AVC, est responsable de 40% des décès liés aux AVC et entraîne souvent des handicaps permanents.

L'attribution du statut de médicament orphelin par la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis et par l'Agence européenne des médicaments (EMA) offre plusieurs bénéfices :

- Un accès facilité à des subventions publiques,
- Des exonérations de frais réglementaires,
- Des conseils scientifiques gratuits,
- Une possibilité d'intégrer des processus accélérant l'accès au marché (Fast Track aux USA, Prime en UE).

Bioxodes développe des traitements contre les maladies thrombo-inflammatoires à partir de molécules dérivées de la salive des tiques. Son candidat-médicament, le BIOX-101, vise à prévenir les dommages secondaires après un AVC hémorragique, notamment:

- L'ischémie cérébrale secondaire,
- La neuroinflammation,
- Les lésions neuronales.

Ce traitement se distingue par son double mécanisme d'action, combinant effets anti-inflammatoires et anticoagulants, sans augmenter le risque de saignement, un problème majeur avec les anticoagulants classiques.

Bioxodes mène actuellement une étude clinique de phase 2a en Belgique, impliquant 10 unités spécialisées en AVC. Les résultats préliminaires des 16 premiers patients seront bientôt publiés.

Marc Dechamps, CEO de Bioxodes, souligne que cette

reconnaissance valide leur recherche et attire l'attention des investisseurs et du monde scientifique. Il précise également que l'accès aux subventions de l'EMA et de la FDA permettra d'accélérer le développement du médicament.

Bioxodes prévoit une levée de fonds de série B au deuxième trimestre 2025 afin de financer une étude de phase 2b en vue d'un enregistrement du médicament. L'investissement nécessaire est estimé à 50 millions d'euros.

Si tout se déroule comme prévu, BIOX-101 pourrait obtenir son autorisation de mise sur le marché aux États-Unis et en Europe avant 2030.

Source : <https://www.lecho.be>

Le gaspillage massif du Keytruda se chiffre en millions de dollars

Benoît Drolet, professeur à l'Université Laval, et son équipe ont publié une étude dans la revue *Pharmacy* révélant un gaspillage massif du Keytruda, un anticorps monoclonal utilisé dans le traitement de plusieurs cancers, dont celui du poumon.

Ce médicament coûte 4 400 \$ pour un flacon de 4 ml et, selon les recommandations du fabricant, tout contenu non utilisé en fin de journée doit être jeté afin d'éviter une contamination microbienne.

Cependant, les chercheurs ont démontré que cette précaution est infondée. Après avoir analysé des échantillons de Keytruda prélevés dans trois fioles, ils ont vérifié la stabilité physicochimique du médicament et recherché d'éventuelles contaminations aux jours 0, 7 et 14. Aucun microorganisme n'a été détecté, que le médicament ait été conservé à température ambiante ou au froid.

Ce gaspillage représente des pertes financières considérables. À l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (IUCPQ), environ 100 000 \$ de Keytruda sont jetés chaque année. À l'échelle mondiale, ces pertes s'élèveraient à des centaines de millions de dollars.

Le Pr Drolet recommande de revoir la règle du « usage unique, le jour même », qui concerne également d'autres anticorps monoclonaux très coûteux. Vérifier la stabilité réelle de ces médicaments pourrait permettre des économies substantielles, au Québec comme à l'international.

Cette étude a été menée par Alexandra Porlier, Pierre-Yves Gagnon, Valérie Chénard, Marc Veillette, Nicolas Bertrand, Caroline Duchaine et Chantale Simard, sous la direction de Benoît Drolet.

COUVERTURE

«L'impact du microbiote sur l'axe intestin-cerveau : nouvelles perspectives thérapeutiques»

Le Syndicat des pharmaciens de Casablanca a organisé, le 7 mars, une conférence sur le thème « Implication du microbiote dans le dialogue entre l'intestin et le cerveau ».

Cette conférence, tenue en collaboration avec le groupe Ethica et animée par le Pr Imane Chahid, professeure agrégée de pédiatrie et responsable de l'unité de neuropédiatrie et des maladies héréditaires du métabolisme, a mis en lumière le lien fascinant entre l'intestin et le cerveau, connu sous le nom d'axe intestin-cerveau. Cette communication bidirectionnelle influence de nombreux aspects de notre physiologie, du métabolisme aux émotions, en passant par les fonctions cognitives.



Au cœur de cet échange se trouve un acteur clé : le microbiote intestinal, un écosystème composé de milliards de micro-organismes jouant un rôle essentiel dans notre santé globale.

Les recherches récentes montrent que le microbiote participe à la régulation de neurotransmetteurs tels que la sérotonine et le GABA (acide gamma-aminobutyrique), influençant ainsi notre humeur, notre sommeil et notre résistance au stress.

Le Pr Imane Chahid a souligné qu'un déséquilibre de cet écosystème, appelé dysbiose, est associé à diverses pathologies neurologiques et psychiatriques, telles que la dépression, l'anxiété, la maladie de Parkinson ou encore les troubles du spectre autistique.

Tout au long de sa présentation, elle a également partagé avec l'assistance les avancées scientifiques récentes et les nouvelles stratégies visant à exploiter le microbiote comme levier thérapeutique dans certaines pathologies.

DATES À RETENIR



11 et 12 avril 2025

13^{ème} Congrès de Pharmacovigilance
École nationale de santé publique
Rabat



9 et 10 mai 2025

11^{ème} Édition du Salon International
de la Parapharmacie, du Paramédical
et du Bien être.
Casablanca



17 mai 2025

25^{ème} Journée Pharmaceutique
Internationale de Casablanca «La Pharmacie
au Maroc vers un modèle innovant et durable»
Hyatt Regency - Casablanca



29 et 31 mai 2025

11^{ème} Congrès National et 4^{ème} Congrès Africain
de Pharmacoéconomie et de pharmacoépidémiologie



31 aout au 3 septembre 2025





**24^o ÉDITION FORUM
PHARMACEUTIQUE
INTERNATIONAL
FPI.TUNIS.2025**




REJOIGNEZ-NOUS ET FAÇONNEZ L'AVENIR DE LA PHARMACIE

LE RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE DES PHARMACIENS EN AFRIQUE

30 AVRIL & 1/2 MAI 2025
AU PALAIS DES CONGRÈS DE TUNIS


**L'APPORT DE L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE DANS LE SECTEUR
PHARMACEUTIQUE.**


JOIN US

 www.fpitunis2025.com

 info@fpitunis2025.com

 +216 53 391 391

 Le Forum Pharmaceutique
International Tunis 2025

 Forum Pharmaceutique
International, FPI Tunis 2025

 [fpi.tunis.2025](https://www.instagram.com/fpi.tunis.2025)



Visitez notre site
pour en savoir plus !